



VIVRE EN VILLE

Projet d'accompagnement municipal

Assurer une gestion optimale de l'urbanisation

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Grâce à l'appui financier du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et en échange d'une contribution financière réduite, Vivre en Ville offre aux collectivités québécoises (MRC, villes, municipalités, arrondissements) un accompagnement afin de poser les bases d'une planification urbaine visant une gestion optimale de l'urbanisation.

Les modalités du programme d'accompagnement sont disponibles à l'adresse suivante : <https://vivreenville.org/notre-travail/conseil-et-accompagnement/opportunités-d-accompagnement/appels-a-candidature-en-cours/2020/assurer-une-gestion-optimale-de-l-urbanisation.aspx>

Ce formulaire peut être accompagné de toute annexe pertinente à l'évaluation du dossier, notamment de documents visuels permettant de mieux comprendre le défi auquel est confronté la collectivité ou l'avancement du projet pour lequel un accompagnement est demandé.

Le dossier de candidature doit être transmis par courriel à l'adresse suivante : catherine.perras@vivreenville.org.

Les candidatures seront traitées au fur et à mesure de leur réception.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM

PRÉNOM

ORGANISATION

POSTE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

ADRESSE



VIVRE EN VILLE

ACCOMPAGNEMENT SOUHAITÉ

NOM DE LA COLLECTIVITÉ CANDIDATE (MRC, VILLE, MUNICIPALITÉ LOCALE, ARRONDISSEMENT)

RÉGION ADMINISTRATIVE DANS LAQUELLE SE SITUE LA MRC, LA MUNICIPALITÉ

DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA PROBLÉMATIQUE VÉCUE PAR LA COLLECTIVITÉ



VIVRE EN VILLE

DÉMARCHES RÉALISÉES À CE JOUR POUR RÉPONDRE À CETTE PROBLÉMATIQUE

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACCOMPAGNEMENT

DURÉE PRÉVUE DE L'ACCOMPAGNEMENT



VIVRE EN VILLE

PLAN D'ACTION ET ÉCHÉANCIER PROPOSÉ POUR L'ACCOMPAGNEMENT

IDENTIFICATION (NOM ET TITRE) DES DÉCIDEURS DES PALIERS SUPÉRIEURS DE LA COLLECTIVITÉ QUI APPUIENT LA CANDIDATURE

Note : Le présent formulaire ne constitue pas un engagement formel de l'organisation qui effectue la demande d'accompagnement. Celle-ci pourra, une fois sélectionnée et préalablement à la signature de l'entente d'accompagnement, compléter son dossier pour y joindre les documents officiels témoignant de l'appui des décideurs à la demande d'accompagnement (p. ex. Résolution du conseil municipal, lettre d'engagement, etc.)